



## AVIS PUBLIC

### Promulgation – Règlement d'emprunt 244

Travaux de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, trottoirs et/ou de bordures sur les rues Saint-Paul (de Sainte-Cécile à Roy) et Saint-Joseph

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 5 février 2020, le **règlement numéro 244** décrétant un emprunt de 428 250 \$ relatif à des travaux de remplacement et/ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, trottoirs et/ou de bordures sur les rues Saint-Paul (de Sainte-Cécile à Roy) et Saint-Joseph.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 428 250 \$ par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 14 avril 2020.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 avril 2020.

Annick Lafontaine  
Assistante-greffière